

PROCES-VERBAL
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2017

.....

Date de convocation du Conseil municipal : 24/08/2017

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 24/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf août, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François BROUSTAUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

11 Présents : J.F. BROUSTAUT, A. LAULAN, H. GOGA, R. NAPSANS, G. JOUNEAU, A. DELPONT, M.H. PONTAL, A. PRADEL, B. CIOTTA, M. VERDIER, M. DEYMIER

2 Absents : CH. RAPIN, D. DUBOIS

2 Absents ayant donné procuration : CH. COUPER à CH. RAPIN, N. REFAUVELET à H. GOGA

M. R. NAPSANS a été désigné secrétaire de séance

.....
1- Approbation de la séance du 29 juin 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Suppression du poste d'adjoint technique principal et création du poste d'agent de maîtrise

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2016-138 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'article 34 de la loi précitée ;

Où le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres ou représentés, décide,

- La **création** au tableau des effectifs de TABANAC d'un poste d'**Agent de maîtrise territorial** à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés au 1^{er} janvier 2017.
- la **suppression** au tableau des effectifs d'un poste d'**Adjoint technique territorial principal de 2^o classe** à temps complet

Le dit poste est créé à compter du **1^{er} octobre 2017**.

Les crédits correspondants au poste seront inscrits au budget de la commune.

3- Convention de mise à disposition des services de la CdC des Portes de l'Entre Deux Mers

M. le maire donne connaissance des termes de la convention de mise à disposition des services entre la commune et la communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers relative à l'organisation des remboursements des frais liés à l'exercice des compétences Enfance Jeunesse - voirie et équipements

sportifs.

La commune est concernée, actuellement, par la mise à disposition du service animation de la CDC Pour les TAP, la mise à disposition du personnel communal pour les services de la garderie, l'accueil périscolaire, et la mise à disposition de nos services techniques pour la voirie, la VC1 jusqu'à la RD 240 à Camail, compétence de la CDC pour la « création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

La commune ne dispose pas d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

La durée de la convention est fixée à 3 ans.

4- Travaux d'adduction d'eau aux Agaçats : participation & signature de la convention

VU la délibération du conseil municipal n°2017/20 portant accord pour le renforcement et l'extension du réseau dans le secteur de Manoubrey, Les Agaçats ;

VU le coût global évalué par le cabinet Socama à 62 500€ HT ;

Considérant que le projet de financement prévoit de participer à la dépense à hauteur de 18 500€ ;

Décision

1. M. le maire précise que la convention de participation a été signée
2. M. le maire confirme que notre participation s'élève à 18 500€.

5- Raccordement électrique aux Agaçats - participation à l'extension

VU l'étude du SDEEG relative à un raccordement électrique pour trois terrains situés chemin des Agaçats nécessitant une extension du réseau électrique de 88 mètres

Considérant que le coût a été évalué par leur service à 6 160.00€ en technique aérienne.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de participer aux frais à hauteur de 4 287.36€.

6- Fin du contrat CUI/CAE

M. le Maire indique que le contrat de M. Conan arrive à expiration le 30 septembre prochain.

Des contacts ont été pris avec Pôle-emploi : le dispositif des contrats aidés n'est pas renouvelé. Ils sont en attente des circulaires du gouvernement qui doivent définir les critères de renouvellement. L'AMF a déjà réagi et a saisi, à la demande des maires, Madame la Ministre du travail.

M. le maire précise qu'il serait favorable à la création d'un poste pour renouveler le contrat en raison du volume et de la nature du travail accompli par les trois agents ;

Le dossier sera réexaminé en septembre.

7- Travaux réalisés cet été

M. le maire signale les travaux réalisés cet été à l'école :

- Clôture de l'école avec de gros problèmes de livraison du matériel
- Restaurant scolaire repeint, murs et plafonds

La CdC des Portes a terminé les travaux d'enrochement de Carmelet (suite aux inondations de 2014) ; les prochains à faire sont ceux qui se situent en bordure de l'estey pour terminer ceux qui avaient été faits en urgence à savoir le confortement des murs dans le bourg de Rouquey.

Mme Deymier indique qu'elle envisage de nettoyer le fond de l'estey lors d'une journée citoyenne.

8- Dispositif Argent de poche

M. le maire rend compte des travaux réalisés par les jeunes cet été ; cette année, ils étaient moins nombreux (6 jeunes) et la période étaient plus courte, 3,5 semaines ; le montant de la dépense s'est élevée à 725€.

Ils ont repeint les plaques du plafond de la cantine, les meubles de la maternelle et quelques éléments de la cour de l'école

9- Dissolution du Vallon de l'Artolie

M. le maire rend compte des réunions qui ont eu lieu cet été avec la Préfecture et les collègues du Vallon de l'Artolie.

Le 26 juillet dernier, M. le Préfet et les services de la DGFIP ont présenté les modalités de répartition des actifs, passifs, des restes à recouvrer et à payer, de la trésorerie. Les élus se sont prononcés sur la proposition de répartition après correction du compte rendu de la préfecture sur la désignation des communes concernées par la trésorerie faite suite aux observations de Langoiran et Tabanac.

En final, la compensation financière proposée pour Tabanac sera de 32.5% de la trésorerie (303 600€), pour Langoiran de 60%, pour Villenave de Rions de 2.5% et pour Cardan de 5%.

Tous les critères et la méthodologie sont retracés dans un tableau remis à chaque commune.

L'arrêté préfectoral de dissolution nous a été notifié le 16 août dernier.

10- Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers

M. le maire signale qu'un nouvel arrêté préfectoral en date du 11 août 2017 prend acte des modifications apportées par l'arrivée des 4 nouvelles communes et redéfinit la notion d'intérêt communautaire et précise les compétences nouvelles, notamment pour la voirie.

Il est précisé que la longueur de la voirie communautaire pour Tabanac a été réduite ; elle s'arrête désormais à Camail au carrefour du RD 240.

M. le maire ajoute que les travaux et les emprunts s'y rapportant ont été récupérés par la CDC notamment pour ceux relatifs aux inondations de 2014.

11- Questions diverses :

- **Accueil des nouveaux arrivants** : Mme Laulan précise que cet accueil se fera le vendredi 08 septembre à 18h00. Ils sont 57 depuis le début de l'année. Elle précise qu'un dépliant comptant les informations et numéros de téléphone les plus importants leur sera remis. Elle demande de l'aide à ses collègues pour préparer cet accueil.

- **Forum des associations** : il aura lieu le samedi 9 septembre à 14h00 à la salle Moulin Carreyre. Mme Deymier signale que de nombreuses associations des communes environnantes, du Vallon de l'Artolie et au-delà, ont répondu lorsqu'elles en ont eu connaissance.

- L'organisation pratique s'est alors mise en place grâce à un échange de mail. Pas d'excès de réunions, chacun devant se prendre en charge. La dernière réunion doit avoir lieu le 31.08.2017. Pour répondre à certaines interrogations, Mme Deymier précise que cette décision a été prise car il n'y avait pas de forum au sein de la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers. Baurech s'est manifesté assez tard.

- **Balade, ballade** : M. Delpont fait le point sur la journée inscrite aux Journées du Patrimoine qui aura lieu le samedi 16 septembre. A ce jour, 18 inscrits ; Une page facebook a été ouverte, chacun peut s'y inscrire ; des flyers seront distribués ; chaque site sera présenté ; M. Delpont remercie M. Verdier pour les concerts jazz et rock. Il ajoute que des précisions seront prochainement données sur les modalités pratiques.

- **Projets d'acquisitions foncières** : M. le Maire indique que suite à la dissolution de la CDC du Vallon de l'Artolie, la commune va recevoir 98 000 € ; il propose à titre d'investissement, d'acquérir la zone 2AU à urbaniser, secteur de Moulin à vent. Une révision du PLU sera nécessaire pour la passer en zone U. Le propriétaire M. Tais pourrait être intéressé car l'entretien de ce terrain lui pose problème. Il faudra le contacter. M. le Maire signale que les domaines ne font plus d'évaluation pour les communes de moins de 3000 habitants ; il faudra donc faire faire une estimation du prix par un géomètre.

- **Zone artisanale de Lalande** : M. le Maire indique que M. Deschamps est venu sur place et doit faire une proposition de division parcellaire des terrains pour lesquels, il y a des demandes, dont celle de Descazeaux, qui souhaite y bâtir habitation et local professionnel.

- **Lancer de cruches** à Sadirac, dimanche 10 septembre.

- **M. le Maire** signale la recrudescence des cambriolages, notamment dans le bourg.

- Bruno Ciotta demande la pose d'un luminaire à la sortie du bourg RD 240 E² côté Le Tourne.
- M. le Maire rend compte du contrôle de la vitesse effectué à sa demande par le CRD, route des coteaux ; la moyenne sur 7 jours est de 63 km/h pour 2309 véhicules/jour dont 1% de poids lourds.
- Un rendez-vous est fixé au 19 septembre avec M. Bouey (CRD) pour trouver des solutions pour réduire la vitesse entre le village de Larroudey et le carrefour des Gahets., particulièrement dangereux pour les enfants qui prennent le bus ; mise en place d'aménagements visuels ?
M. le Maire rappelle que la Région prend la compétence transports en septembre mais que les arrêts restent au Département.
- Mme Deymier signale à nouveau la dangerosité de l'abri bus sur le CD10 à Rouquey.
- Mme Laulan signale avoir recueilli sur la route, 2 chiens et les avoir portés au Refuge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.